



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 21 décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 14 décembre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER Mme Gladys SIRE

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Gladys SIRE donne pouvoir à M. Vincent BONNIN. M. Éric INGWILLER donne pouvoir à Thomas LHOMMEAU.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Logements 1 et 1bis rue Etienne Saby Avenant n°01 – Lot 1 Bello Construction

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°91/2023 du 22 août 2023 par laquelle la commune a attribué les marchés de travaux pour les logements 1 et 1bis rue Etienne Saby pour un montant initial de 57 645€ HT.

Il présente ensuite à l'assemblée l'avenant n°1 pour le lot 1 de l'entreprise Bello Construction d'un montant de 7 200€ HT.

AR Prefecture

086-218600526-20231221-20231222_CT_01-DE
Reçu le 22/12/2023



ENTREPRISE GENERALE NEUF - RENOVATION

VRD – TERRASSEMENT – GROS – OEUVRE
 CHARPENTE – COUVERTURE – OSSATURE BOIS
 PLAQUE DE PLATRE – CARRELAGE – SCIAGE CAROTTAGE

Devis N° 8327

VERRIERES, le 15 déc. 2023

CLIENT
COMMUNE DE CHAMPAGNÉ
 Champagne saint hilaire
 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

NOS REFERENCES
 Référence : TS LOT 01
 Client : CSH
 Chantier : 5378
 Objet : Aménagement de 2 logements. LOT 01.

ADRESSE DU CHANTIER
Deux Logements
 1 Rue Etienne SABY
 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

Page 1 / 1

Désignation	Quantité	Prix Unit.	Montant	Ma
Reprise de rasis sur mur moellons				
Dérasement de la tête de mur en moellons stockés sur site	36,000 ML	20,00	720,00	4
Coffrage des têtes de mur, coulage en béton XC1 (f) C25/30 y compris treillis et fixation des corniches pour percement et scellements chimique (longueur des corniches 21.45 ml)	36,000 ML	90,00	3 240,00	4
Rasis après charpente entre chevrons	36,000 ML	60,00	2 160,00	4
Rasis coffré et coulage en béton XC1 (f) C25/30 sur pignon en moellons après charpente	9,000 ML	120,00	1 080,00	4

4 ZA DU GRAND BUISSON - 86410 VERRIERES

Tél : 05 49 42 95 48 - Email : accueil@bello-construction.com



Site internet : bello-construction.fr

SIRET 337 703 201 00034 - RCS POITIERS 337 703 201 - 337 703 201 RM8601 - Code APE 4399C N° TVA CEE FR 002 337 703 201

Domiciliation bancaire : Crédit Mutuel POITIERS - Crédit Agricole POITIERS

AR Prefecture

086-218600526-20231221-20231222_CT_01-DE
 Reçu le 22/12/2023

2/4

Page du registre n°

DÉLIBÉRATIONS

N°136/2023

Page 2

Devis n° 8327	Date 15/12/2023	Client CSH	Affaire 5378
----------------------	---------------------------	----------------------	------------------------

Désignation				Quantité	Prix Unit.	Montant	Ng
Code	Bases HT	Taux	Montant TVA				
4	7 200,00	20,00	1 440,00				
Total H.T.						7 200,00 €	
Total T.V.A.						1 440,00 €	
Total T.T.C.						8 640,00 €	
Net à payer						8 640,00 €	

L'entrepreneur, nonobstant les articles 551 et 552 du Code Civil, demeure propriétaire de l'ouvrage exécuté jusqu'à l'entier paiement de sa créance née du marché de ses travaux.

Les présentes dispositions ne modifient pas ses obligations telles que fixées aux articles 1788, 1792 et suivants, et 2270 du Code Civil.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.

Toute variation ultérieure de ces prix, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Dans le cas où les prestations détaillées dans le présent devis seraient éligibles à la TVA à taux réduit et sous réserve de l'obtention par nos services de l'attestation normale ou simplifiée dûment signée et remplie par vos soins, la facture pourra être établie au taux réduit de TVA en vigueur.

DEVIS GRATUIT.

Assurance Professionnelle Deroin et Fontaine Assurances (Groupe GENERALI) 21 rue de Chaumont 86000 POITIERS FRANCE METROPOLITAINE

OFFRE VALABLE : UN MOIS

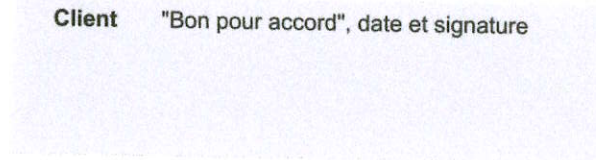
Signature précédée de la mention manuscrite "Devis reçu avant l'exécution des travaux, reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales figurant au verso" Bon pour accord.

Conditions de paiement : 30% à la commande.

L'entrepreneur :



Client "Bon pour accord", date et signature



4 ZA DU GRAND BUISSON - 86410 VERRIERES

Tél : 05 49 42 95 48 - Email : accueil@bello-construction.com

Site internet : bello-construction.fr



SIRET 337 703 201 00034 - RCS POITIERS 337 703 201 - 337 703 201 RM8601 - Code APE 4399C N° TVA CEE FR 002 337 703 201

Domiciliation bancaire : Crédit Mutuel POITIERS - Crédit Agricole POITIERS

AR Prefecture

086-218600526-20231221-20231222_CT_01-DE
Reçu le 22/12/2023

3/4

Page du registre n°

DÉLIBÉRATIONS

N°136/2023

Vu les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,

Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la nécessité d'actualiser les prestations prévues au marché,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

• APPROUVENT l'avenant n°1 du lot 1 – Maçonnerie – Enduits :

- Montant initial HT : 57 645€

- Avenant n°1 : 7 200€ HT

⇒ Nouveau montant HT : 64 845€

• AUTORISENT Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

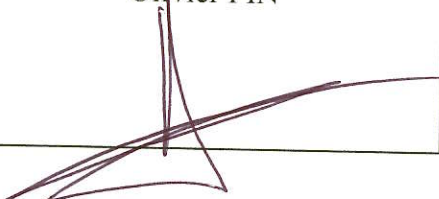
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 21 décembre 2023

Le secrétaire de séance,

Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231221-20231222_CT_01-DE
Reçu le 22/12/2023

4/4

Page du registre n°